

**PLAN D'ACTION DE TUNIS POUR L'ADAPTATION AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE EN AFRIQUE ET DANS
LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE, DANS UN CADRE DE
SOLIDARITÉ INTERNATIONALE**

AVANT-PROPOS

Le présent Plan d'Action a été préparé pour être soumis à la Conférence Internationale "Solidarité Internationale pour une stratégie contre le changement climatique en Afrique et dans la région de la Méditerranée " (Tunis 18 – 20 novembre 2007).

Ce Plan d'Action émane de la volonté de renforcer la solidarité internationale pour permettre aux pays de la région de mener à bien leurs stratégies et plans nationaux d'adaptation au changement climatique. C'est pourquoi il ne traite que de questions considérées prioritaires et pouvant être traitées à travers la coopération et la solidarité internationale.

Après son examen, revue et adoption par la dite Conférence de Tunis, le Plan d'Action sera présenté à la Réunion des Parties à la Convention sur le changement climatique (COP-13) à Bali, décembre 2007.

Introduction

1. La solidarité entre Etats est un des principes promus par la Convention-Cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) notamment en matière d'adaptation des pays en développement à l'impact du changement climatique. Ainsi L'article 4.4 de la Convention stipule clairement que "*Les pays développés parties et les autres Parties développées figurant à l'annexe II aident également les pays en développement parties particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique à faire face au coût de leur adaptation aux dits effets*".

2. L'Afrique est une des régions du monde les plus vulnérables aux effets du changement climatique. Cette vulnérabilité est aggravée par les situations sociales et économiques difficiles dans lesquelles se trouvent une grande partie de la population africaine. En région méditerranéenne, les pays de la rive sud sont aussi vulnérables et comme c'est le cas pour les pays africains, ils ne pourront faire face aux impacts du changement climatique et s'y adapter que si des mécanismes de soutien et de coopération internationale plus efficaces sont développés, et/ou renforcés.

3. Dans le cadre du présent plan d'action, l'adaptation est définie par l'ensemble des mesures prises, ainsi que des changements opérés dans les systèmes de gouvernance, pour faire face au changement climatique déjà visibles et ceux les probables dans l'avenir.

4. L'adaptation au changement climatique fait l'objet depuis quelques années de plusieurs analyses, la plupart dans le cadre de la CCNUCC et avec l'aide de son Secrétariat et ses groupes d'experts. Quelques pays africains ont élaboré des plans nationaux d'adaptation. Ces plans visent en général à minimiser les impacts négatifs du changement climatique et à se préparer pour faire face aux impacts inévitables de tels changements. Certains visent également à mettre à profit les opportunités offertes par le changement climatique.

1. Objectifs du Plan d'Action

5. L'objectif principal de ce plan d'action est d'aider les pays de l'Afrique et de la Région méditerranéenne à prendre les mesures appropriées en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de leurs impacts et ce dans un cadre de solidarité internationale.

6. Ce plan d'action ne remplace en rien les Plans d'adaptation nationaux (NAPA) élaborés et mis en oeuvre au niveau national, ni les programmes des organisations internationales concernées, il intervient plutôt en appui à ces plans d'action pour leur assurer plus de chance de succès et ce en focalisant sur les besoins spécifiques de la région en matière d'adaptation au changement climatique dont la solution pourrait être obtenue à travers la solidarité internationale, la coordination et l'échange et l'assistance mutuelle entre les pays.

7. Il a été conçu tenant compte d'une part des priorités retenues dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) et des approches recommandées pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à leurs effets, et d'autre part des spécificités des régions africaine et méditerranéenne qui englobent plusieurs pays des moins développés. Il focalise sur les aspects prioritaires pour aider, à travers une série d'actions, les pays de l'Afrique et de la région Méditerranéenne à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

2. Actions recommandées

2.1 Appui à l'élaboration et la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation.

8. Considérant que plusieurs des pays les moins développés ne disposent pas des capacités pour identifier leur besoins les plus pressant en matière d'adaptation aux effets négatifs du changement climatique, la septième conférence des Parties de la CCNUCC (COP7, Marrakech, novembre 2001) a adopté des lignes directrices pour la préparation des plan nationaux d'adaptation (NAPA) au changement climatique (décision 28/CP.7). Les NAPA identifient les besoins les plus urgents et immédiats en matière d'adaptation.

9. Plusieurs pays africains ont déjà élaboré leurs plans nationaux d'adaptation avec l'appui notamment du Fonds Environnemental Mondial (FEM). Il est important de continuer cet effort pour que tous les pays disposent d'un tel plan national en veillant à ce que leur élaboration soit conduite selon un processus conforme aux dites lignes directrices. A cet effet, il faut que les moyens financiers et humains soient assurés.

10. L'élaboration des NAPA est un domaine où la solidarité internationale pourrait jouer un rôle important notamment à travers l'assistance technique et l'échange d'expériences.

11. Les NAPA ne sont pas une fin en eux-mêmes, ils n'ont d'intérêt que s'ils sont suivis d'actions permettant de satisfaire les besoins identifiés. Il est donc crucial pour les régions africaine et méditerranéenne que des projets de coopération multilatéraux ou bilatéraux soient développés et financés pour assurer une mise en œuvre rapide des actions préconisées par les NAPA.

2.2. Intégration de l'adaptation au Changements Climatique dans des stratégies et des plans de développement : Afin de faciliter l'intégration de l'adaptation au Changement climatique dans des stratégies et des plans de développement :

Quelques actions devraient être instamment prises :

12. Au niveau local et national, il serait important d'améliorer les connaissances des communautés les plus vulnérables, pour améliorer la réduction des modèles de climat, des systèmes de détection précoce à de plus petites échelles, pour intégrer les questions du Changement climatique dans les réseaux sociaux qui respectent les valeurs sociales et culturelles et renforcent la coopération entre les autorités nationales en vue de transférer

les meilleures pratiques, les technologies propres et les leçons retenues relatives aux programmes et aux projets nationaux d'adaptation.

13. Au niveau régional, il serait important d'inventorier et d'améliorer les politiques et les institutions concernées par le Changement climatique, pour identifier les questions transfrontalières et les économies d'échelle des ressources naturelles et de la gestion d'énergie.

14. Au niveau international, il est essentiel d'intégrer les adaptations au changement climatique aux Objectifs de Développement du Millénaire et de s'assurer que les ressources, y compris les fonds internationaux de coopération de développement, sont bien ciblés pour aider les pays en voie de développement à intégrer les adaptations au Changement climatique dans leurs stratégies de développement national aussi bien que dans leurs plans d'action aux niveaux national et régional. La communauté internationale doit s'engager à aider les pays les plus indigents et les plus vulnérables à faire face aux implications du changement Climatique.

2.3. Renforcement la participation des parties prenantes

15. La nature et la distribution géographique des impacts du changement climatique imposent pour les contrer une approche basée sur la participation de toutes les parties prenantes et notamment les populations locales. Toutefois dans plusieurs pays africains et méditerranéens, ces parties prenantes ne sont pas suffisamment sensibilisées aux enjeux du changement climatique. Par ailleurs, même sensibilisées, ces parties prenantes ne pourront agir efficacement que si elles ont les capacités nécessaires tant sur le plan des compétences que celui des moyens financiers. Par ailleurs, dans bon nombre des pays, les systèmes politiques, institutionnels et réglementaires en place ne sont pas suffisamment adaptés pour une implication efficace des parties prenantes.

- Renforcer les capacités locales

16. Pour que toutes les parties prenantes puissent contribuer efficacement à l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies d'adaptation au changement climatique, il est urgent de développer des programmes d'information et de formation touchant les aspects organisationnels et techniques. Ces programmes doivent aussi améliorer l'aptitude des parties prenantes à communiquer, à travailler en réseaux et à formuler leurs besoins en ciblant les sources appropriées de financements.

17. Une attention particulière est à accorder aux ONG notamment celles agissant à une échelle locale.

- Renforcer le rôle de la femme et faciliter son intervention dans la mise en œuvre des mesures d'adaptation

18. Dans plusieurs des pays africains et méditerranéens, la femme, en plus de son rôle social aux niveaux familial et autres, joue un rôle particulièrement important dans la

conduite quotidienne de plusieurs activités pertinentes pour la gestion des ressources naturelles (travail su sol, irrigation, ramassage du bois combustible, eau potable, etc.). La femme est de ce fait un intervenant à travers duquel plusieurs mesures d'adaptation au changement climatique pourraient être efficacement mises en œuvre. La femme, en tant que mère de famille, peut également agir dans l'éducation des générations futures en inculquant à ses enfants les concepts et les bonnes pratiques nécessaires à une adaptation optimale au changement climatique.

19. Il est vrai que plusieurs programmes dans la région sont dédiés à la consolidation du rôle de la femme dans plusieurs domaines. Mais il s'avère nécessaire, dans le cadre du présent plan d'action, d'agir pour augmenter la capacité de la femme africaine et méditerranéenne à faire face aux impacts du changement climatique et à maîtriser les pratiques et alternatives permettant une meilleure adaptation de sa communauté à ces impacts.

20. Pour renforcer le rôle de la femme, il est nécessaire de mener des campagnes de sensibilisations et des journées d'information à l'échelle locale conçues de façon à mobiliser l'attention de la femme et susciter son intérêt. Par ailleurs dans les zones où les traditions ne permettent pas aux femmes d'intervenir dans la réflexion collective et la formulation de solution, il convient d'organiser, dans le respect des traditions locales, des rencontres d'information et de concertation avec la femme sur les thèmes des impacts du changement climatique et des mesures et pratiques d'adaptation à mettre en place.

- **Promouvoir la bonne gouvernance de l'adaptation au changement climatique**

21. L'élaboration et la mise en œuvre des stratégies d'adaptation au changement climatique nécessitent des systèmes institutionnels et réglementaires adéquats. Il est important que ces systèmes soient adaptés aux spécificités de chaque pays tout en assurant un minimum d'harmonisation au niveau régional. Les ajustements institutionnels et réglementaires sont évidemment du ressort de chaque Etat, mais une grande partie des pays de la région ne disposent pas des moyens suffisants permettant une intervention efficace des structures institutionnelles et pour l'application effective des réglementations mises en place. La coopération bilatérale et multilatérale devrait être orientée dans ce domaine vers le renforcement des systèmes institutionnels nationaux concernés par l'adaptation au changement climatique de façon à ce qu'ils intègrent, dans leur fonctionnement, plus de transparence et de décentralisation ainsi que l'accès à l'information et la participation active des acteurs dans la conception et la mise en œuvre des stratégies de développement.

22. Renforcer l'information, les programmes de sensibilisation et la diffusion des leçons retenues à travers la mise en œuvre de petits projets.

23. Consolider l'implication et la participation de la société civile dans l'élaboration des stratégies et des plans d'adaptation, et la mise en œuvre des projets d'adaptation.

24. Intégrer les priorités des sociétés civiles et les connaissances locales dans la planification des projets d'adaptation.

2.4 Adaptation au changement climatique de l'agriculture et de la gestion des écosystèmes naturels

25. Assurer une gestion rationnelle de l'Agriculture et des écosystèmes naturels est un des principaux défis tant sur le plan environnemental que celui de la sécurité alimentaire. Plusieurs exemples à travers le monde montrent que les implications sociales et politiques des échecs des stratégies agricoles et de gestion des écosystèmes peuvent s'avérer désastreuses. De nos jours toute politique dans ce domaine doit tenir compte des impacts attendus du changement climatique. L'amélioration du niveau de vie des populations et la sécurité alimentaire des peuples de la région passent par le développement de systèmes agricoles plus efficaces et respectueux des ressources naturelles et de l'environnement. Or, l'agriculture et les écosystèmes naturels de l'Afrique et de la Région méditerranéenne sont très vulnérables au changement climatique. Cette vulnérabilité est aggravée par plusieurs facteurs tels que la pauvreté, les sécheresses répétitives et la grande dépendance par rapport à l'agriculture pluviale. Les prévisions d'impacts du changement climatique pour la région indiquent que la vulnérabilité de l'agriculture sera accentuée et il est donc nécessaire de préparer ce secteur à supporter les effets du changement climatique. Les actions suivantes faciliteront la mise en oeuvre par les pays de la région de leurs programmes d'adaptation au changement climatique de l'agriculture et de la gestion des écosystèmes naturels.

- Promouvoir les pratiques les plus adaptées

26. Il est nécessaire d'inventorier et d'analyser les pratiques qui accroissent la vulnérabilité de l'agriculture et des écosystèmes naturels en vue de les éliminer ou d'y apporter des améliorations. De même, les acquis des bonnes expériences et les savoir-faire locaux en matière d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'agriculture et de la gestion des écosystèmes naturels devraient être inventoriés, capitalisés et diffusés. Une attention particulière devrait être réservée à l'Agro-écologie et aux systèmes d'économie d'eau.

27. De telles actions ne pourraient être réalisées qu'à travers le transfert des technologies et l'échange d'expérience d'une part et l'introduction d'ajustements institutionnels et réglementaires d'autre part.

- Sensibiliser les intervenants aux enjeux réels du changement climatique

28. Les acteurs concernés, y compris les décideurs, devraient être sensibilisés pour qu'ils soient suffisamment conscients des enjeux réels que constituent les impacts du changement climatique sur l'agriculture et les écosystèmes naturels. A cet effet des programmes de sensibilisations et des cycles de formation et d'information devraient être mis en oeuvre.

- Préparation aux phénomènes naturels néfastes et aux fléaux

29. Le changement climatique vont avoir parmi leurs conséquences un accroissement de la fréquence et de la durée de certains phénomènes naturels tels que la sécheresse. Il est également probable que les invasions par des ravageurs tels que le criquet Pellerin et les parasites des cultures s'accroissent sous l'effet de l'élévation de la température et les changements dans les aires de répartition des espèces qui s'en suivent.

30. Les systèmes actuels d'alerte et de coordination de l'intervention seront donc de plus en plus sollicités et devraient donc être renforcés en moyens de veille et de diffusion rapide de l'information.

- Renforcer la conservation des ressources génétiques

31. Déployer tous les efforts dans les régions les plus sensibles au changement climatique afin de protéger les ressources génétiques animales et végétales afin de garantir les mesures supplémentaires de protection contre la réduction en nombre et spécifique ou l'extinction.

- Renforcer les synergies des plans d'adaptation dans les différents domaines.

32. Tenir compte des impacts du changement climatique et des prévisions climatiques pour l'établissement et la mise en œuvre des programmes de lutte contre la désertification et de développement durables aux niveaux local, régional et d'international.

Faciliter l'accès aux sources de financements

33. Les gouvernements et les bailleurs de fonds devraient mobiliser les financements nécessaires pour une gestion des écosystèmes naturels et un développement agricole durables dans une perspective d'adaptation au changement climatique. Les différents bailleurs de fonds sont appelés à assurer une coordination, une harmonisation et une simplification des procédures appliquées pour l'octroi des fonds. De même, les autorités nationales devraient assurer la transparence en matière d'accès et d'utilisation des ressources financières allouées à l'adaptation.

2.4 Adaptation au changement climatique pour une meilleure gestion des ressources en eau.

34. L'eau est une ressource naturelle d'importance cruciale et stratégique. Le changement climatique imposent des changements dans les méthodes de gestion de cette ressource et l'adoption de nouvelles approches et pratiques de son utilisation. Celles-ci ne sont pas encore tout à fait au point et dépendront des spécificités institutionnelles, sociales et politiques de chaque pays. Les actions suivantes sont nécessaires pour faciliter et réussir l'adaptation de la gestion des ressources en eau dans les pays de la région.

- Améliorer les systèmes de suivi et de collecte de données:

35. La gestion adéquate des ressources en eau ne peut être assurée que si des séries de données fiables sont disponibles. A quelques exceptions près, les systèmes nationaux pour la collecte de données et la modélisation de la gestion des ressources en eau sont faibles et devraient être renforcés en compétences, moyens techniques et financiers. Ceci concerne non seulement les caractéristiques hydrologiques des ressources en eau mais aussi les paramètres et indicateurs de leur utilisation.

- Promouvoir le transfert des technologies en matière d'analyse, d'évaluation des risques et d'adaptation des infrastructures nécessaires à la gestion des ressources en eau

36. Pour que les pays africains réussissent l'adaptation de leurs infrastructures de gestion des ressources en eau au changement climatique, il est nécessaire qu'ils bénéficient d'un transfert des technologies appropriées pour l'analyse des risques et le développement d'outils d'aide à la décision.

- Développer les programmes d'économie et de réutilisation de l'eau

37. Plusieurs pays de l'Afrique et de la région méditerranéenne sont touchés par des insuffisances au niveau de la disponibilité des ressources en eau. Les efforts de mobilisation d'eau ne peuvent résoudre que partiellement ce problème qui sera amené à s'aggraver dans la région sous l'effet du changement climatique. Certains pays se sont déjà engagés dans des programmes d'économie d'eau et de réutilisation des eaux usées traitées. La généralisation de tels programmes à tous les pays de la région est le seul moyen de satisfaire les besoins croissant en eau des populations et des différents secteurs économiques.

2.5 Adaptation au changement climatique en matière d'infrastructure

38. Les augmentations attendues dans la fréquence et l'ampleur des phénomènes climatiques (tels que les inondations, les vagues de chaleur, les tempêtes de poussières et de sable, etc.) vont mettre à rude épreuve les infrastructures de l'Afrique et de la région méditerranéenne. Par ailleurs les augmentations attendues pour le niveau de la mer engendreront de sérieux problèmes pour bon nombre d'ouvrages et infrastructures situés dans la zone côtière; d'autant plus que la dimension "changement climatique" n'a pas été prise en compte dans la conception de la quasi totalité de l'infrastructure en Afrique et en Méditerranée. L'impact des dommages qui seront occasionnés à l'infrastructure affectera l'économie de plusieurs pays et ceci pourrait se faire à un niveau tel que des perturbations sociales, voire politiques, pourraient s'en suivre.

39. Les actions suivantes sont particulièrement nécessaires pour aider l'Afrique et la région méditerranéenne à adapter leurs infrastructures aux impacts du changement climatique.

- Renforcer la capacité des pays à évaluer la vulnérabilité de leurs infrastructures

40. Il est urgent de développer et mettre en oeuvre des projets visant d'une part à former les cadres des institutions et organisations nationales concernées sur les techniques d'évaluation de la vulnérabilité des infrastructures aux impacts du changement climatique et d'autre part à doter lesdites institutions et organisations des moyens techniques, humains et financiers nécessaires à la réalisation des évaluations de vulnérabilité.

- Intégrer la dimension "changement climatique" dans la planification et la conception des ouvrages et autres éléments d'infrastructures:

41. Dans ce cadre l'appui des pays développés est particulièrement nécessaire tant sur le plan financier que celui de l'assistance technique et du transfert des technologies.

- Promouvoir le transfert de technologie pour lutter contre l'érosion côtière

42. L'érosion des côtes est un phénomène qui touche la plupart des zones côtières de l'Afrique et de la région méditerranéenne et il génère des dommages écologiques importants à travers la disparition d'habitats naturels. Il génère également des dommages aux infrastructures, aux terres agricoles et aux zones d'habitation. L'élévation du niveau de la mer va accentuer ce phénomène et ses impacts sur les plans écologique, économique et social.

43. Dans ce domaine, des projets de coopération et de transfert de technologie sont nécessaires pour permettre aux pays de la région de disposer des technologies nécessaires au suivi et à la modélisation de l'érosion côtière et à l'évaluation de la vulnérabilité de leurs zones littorales à l'érosion côtière. La priorité est à accorder aux zones à forte concentration humaine, aux îles et aux habitats naturels particulièrement sensibles tels que les mangroves et les zones humides côtières.

2.6 Préparation aux impacts sur la santé et aux catastrophes naturelles

44. Les Maladies Humaines: Les catastrophes et désastres naturels sont des phénomènes récurrents dont certains seront plus fréquents et plus violents sous l'impact du changement climatique. L'Afrique souffre déjà de l'effet de plusieurs types de désastres naturels tels que la sécheresse, les inondations violentes, etc. La capacité de la plupart des pays de la région à faire face à ses phénomènes est très faible, d'où un coup social et économique extrêmement élevé (pertes de vies humaines, accentuation de la pauvreté, dégradation de la santé, etc.) et qui sera plus élevé encore avec l'augmentation de la fréquence et de l'ampleur de ces phénomènes sous l'effet du changement climatique. La solidarité entre les Etats est un moyen pour atténuer les effets de ces catastrophes sur les populations touchées. A cet effet il convient d'entreprendre les actions suivantes :

- **Soutien au Développement pour la Santé.**

45. Les décisions prises en dehors du secteur de santé ont des effets importants, à la fois négatifs et positifs, sur la santé et le bien-être humains. Il est recommandé donc de soutenir l'intégration des mesures de réduction de la vulnérabilité de santé dans la

programmation pour le développement d'autres secteurs appropriés. Ceci devrait inclure les mesures d'adaptation au changement climatique dans des secteurs tels que l'agriculture et les ressources en eau ; et les mesures de réduction en favorisant, par exemple, "avantages partagés" dans la santé pour la réduction, aussi loin que possible, l'utilisation des sources d'énergie qui contribuent à la fois aux émissions de gaz à effet de serre et à la pollution atmosphérique locale.

- **Renforcer les systèmes existants de protection sanitaire contre les menaces additionnelles du changement climatique.**

46. Bien que les capacités et les programmes existants assurent déjà une certaine protection contre les risques sanitaires liés au climat, cette protection reste incomplète, puisque ces capacités et programmes ne sont pas encore équipés pour traiter les risques additionnels du changement climatique. Il est par conséquent nécessaire d'évaluer les différentes contraintes courantes et possibles susceptibles d'avoir un impact sur la santé humaine sur le plan local ; de renforcer l'infrastructure existante, les capacités techniques et les interventions conçues en vue de contrôler et d'intervenir contre les causes déterminantes et les conséquences liées au climat et d'évaluer l'efficacité des interventions courantes et nouvelles de la santé publique.

- **Améliorer les systèmes de détection précoce et de prévisions**

47. Doter l'Afrique et la région méditerranéenne de systèmes performants de prévision et d'alerte précoce pour les principaux types de catastrophes naturelles facilitera la préparation et l'intervention. Ces systèmes pourraient consister en un réseau de systèmes sous régionaux couvrant chacun un ensemble de pays et fonctionnant selon des protocoles standards. Il est important que ces systèmes disposent des technologies et moyens pour la collecte et le traitement de données ainsi pour la communication rapide et la diffusion de l'information.

- **Mise en place de mécanismes régionaux pour organiser l'intervention en cas de catastrophes naturelles**

48. Vu qu'il est attendu que les catastrophes naturelles deviennent plus fortes en intensité sous l'effet du changement climatique, les moyens nécessaires d'intervention seront donc plus importants et pourraient souvent dépasser les capacités du pays touché. L'efficacité de l'intervention sera améliorée par la mise en place de mécanismes régionaux qui seront activés en cas de catastrophes naturelles pour intervenir dans le (ou les) pays touché(s). Ces mécanismes se baseront sur des plans d'urgence, des groupes d'experts et des moyens d'intervention adaptés aux pays concernés. Ils doivent être harmonisés avec les plans d'urgence nationaux.

- **Améliorer les systèmes de détection précoce et de prévisions**

49. Améliorer la sensibilisation aux menaces du changement climatique sur la sécurité sanitaire : Les menaces sanitaires sont parmi les dimensions humaines les plus claires du changement climatique. Il est par conséquent nécessaire de créer une plus forte prise de conscience de la nécessité d'adopter des mesures d'adaptation et de réduction en vue de protéger et de promouvoir la sécurité sanitaire et de permettre à la communauté sanitaire et humanitaire d'assumer la responsabilité d'orienter des politiques pour la protection de la vie et du bien-être humains.

3. Moyens de mise en œuvre

50. La mise en œuvre de ce plan d'action nécessite un effort important de la part des pays de la région eux-mêmes ainsi que de la communauté internationale et ce en application des principes de Rio et en particulier du principe de responsabilités communes mais différenciées selon lequel "les États doivent coopérer dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre. Étant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les États ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable, compte tenu des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des techniques et des ressources financières dont ils disposent".

51. Le présent plan d'action offre pour sa mise en œuvre une importante opportunité pour le renforcement de la solidarité internationale, l'échange d'expérience et l'assistance mutuelle. Les actions recommandées par ce plan d'action pourraient être mises en œuvre dans le cadre de projet de coopération bilatérale de types Nord - Sud et Sud - Sud et multilatérale Sud –Nord – Sud.

52. Les organisations internationales et régionales concernées par l'Environnement et le Développement devraient jouer un rôle important dans la mise en œuvre de ce plan d'action à travers l'assistance technique directe, la facilitation des échanges et la coordination des actions à portée régionales.

53. Sur le plan du financement des programmes d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à leurs impacts, des ajustements sont nécessaires pour adapter davantage et renforcer les systèmes et dispositifs de financements actuels. A cet effet, il s'avèrerait particulièrement important de:

- Étendre les marchés internationaux de carbone pour inclure des projets actuellement non couverts tels que ceux destinés à éviter la déforestation et d'étendre les fonds alloués au changement climatique par les pays donateurs ;

- Explorer des sources alternatives de financement pour les projets d'atténuation des impacts du changement climatique tels que les taxes liées aux émissions de gaz a effet de serre ;
- Faciliter l'accès aux sources de financements pour les parties prenantes locales et écourter les délais nécessaires à l'approbation des projets par le FEM et les autres bailleurs de fonds ;
- Augmenter les montants des aides financières allouées au pays africains, en particulier, considérant leur haute vulnérabilité et leur faible capacité à faire face aux impacts du changement climatique et mener les actions d'adaptation nécessaires.